

Document d'Orientations et d'Objectifs

Du 01/07/2023 au 31/12/2023

Entre

**La Communauté de Communes
d'Artagnan en Fezensac**

Et

**La Chambre de Métiers et de
l'Artisanat Régionale Occitanie Gers**



Entre

La Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac, représentée par sa Présidente
Mme Barbara NETO,

Sise 18 Rue des Cordeliers, 32190 Vic-Fezensac

Et

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région – Occitanie Pyrénées-Méditerranée, dont
le siège est au 59-ter Chemin de Verdale, 31240 Saint-Jean, représentée par M. Philippe
ARCHER, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de niveau départemental du
Gers, dûment habilité à l'effet des présentes,

Sise 1, avenue de la République - 32550 PAVIE

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : objet

Déterminés à unir leurs efforts afin de soutenir le développement économique de la
Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac, les signataires souhaitent à travers
ce partenariat, formaliser leur engagement commun et présenter les domaines de
coopération ainsi que les modalités de pilotage de la dynamique qu'ils conduisent ensemble.

La Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac souhaite rendre visible et amplifier
son action en faveur de l'économie sur son territoire en direction des porteurs de projet, des
entreprises artisanales pour favoriser leur installation et leur développement notamment par
la commercialisation de la Zone d'Activité du Carget

Par ailleurs, la volonté de la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac de ne pas
financer les activités de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Régionale Occitanie
Pyrénées Méditerranée faisant partie de ses attributions telles que définies dans l'article 23
du code de l'artisanat a été prise en considération.

Ainsi, il apparaît que les actions d'accompagnement à la création, au développement, à la transmission tout comme la formation initiale et continue ne sont pas de ses attributions et relèvent de la sphère concurrentielle.

Cet écrit est un Document d'Orientation et d'Objectif, il définit les objectifs à atteindre, les moyens, les coûts, et leurs mesures afin de déterminer le montant de la facturation à terme échu.

Article 2 : actions menées en commun

Action 1 : aide à la commercialisation de la Zone d'Activité du Carget

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Régionale Occitanie Pyrénées Méditerranée s'engage à faire la promotion de la Zone d'Activité du Carget :

- D'une part, à tous les porteurs de projets qui souhaitent créer une entreprise sur le territoire de la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac
- D'autre part à tous chefs d'entreprises recherchant du foncier pour leur développement dans le Gers

Action 2 : permanence entreprise

Soucieuse d'intensifier et de valoriser son engagement en matière de développement économique la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Régionale Occitanie Pyrénées Méditerranée vont conjointement animer une permanence à destination des entreprises et des porteurs de projets.

Ainsi, une permanence d'une demi-journée par mois sera mise en place où une conseillère du service économique accueillera sur rendez-vous tous les chefs d'entreprise et porteurs de projets (hors secteur agricole), au sein des locaux de la Communauté de communes.

Suite à ces rendez-vous, gratuits pour les chefs d'entreprise et les porteurs de projets, sera défini un accompagnement personnalisé.

A ce titre, les rendez-vous pourront être pris par les agents et services de la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac ou par les agents de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Régionale Occitanie Pyrénées Méditerranée.

La Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac assurera une communication promotionnelle de cette permanence entreprise sur son territoire par les biais qu'elle jugera opportun.

La procédure de prise de rendez-vous, les modalités du lieu d'intervention ainsi que l'agent en charge de cette permanence seront à définir lors du premier rendez-vous trimestriel entre la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Régionale Occitanie Pyrénées Méditerranée.

Action 3 : participation au forum de l'emploi local local

L'emploi et l'apprentissage sont des préoccupations majeures pour la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Régionale Occitanie Pyrénées Méditerranée, en ce sens et en complément l'insertion par la création d'entreprise constitue un axe d'intervention.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Régionale Occitanie Pyrénées Méditerranée participera au forum annuel de l'emploi pour la promotion de l'apprentissage et de la création d'entreprises.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Régionale Occitanie Pyrénées Méditerranée sera force de proposition et de mobilisation de ses partenaires professionnels (experts comptables, avocats, assurance, banques, etc.) afin que les porteurs de projets puissent trouver sur cet espace des réponses concrètes à leurs questionnements.

Action 4 : accompagnement au développement et la structuration de l'Association des Commerçants Artisans

Les associations de commerçants artisans sont des partenaires de la collectivité pour développer l'attractivité des centres-villes. Ces acteurs de l'économie de la proximité sont des interlocuteurs privilégiés des décideurs locaux pour animer les centres-villes, y attirer les clients mais aussi adapter les politiques urbaines (stationnement, plan de circulation, aménagements, etc.).

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Régionale Occitanie Pyrénées Méditerranée possède une expérience en matière d'accompagnement et de développement d'associations de commerçants artisans. Dans ce cadre, sera :

- Organiser des séances de travail pour élaborer un plan d'action et acter de nouveaux axes de travail, en lien étroit avec la Commune de VIC-FEZENSAC.
- Accompagner le bureau dans la réalisation d'un KIT d'accueil d'un nouvel adhérent ou d'un prospect.

Action 5 : vitrine numérique

Afin de soutenir la consommation locale, la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac souhaite développer une vitrine numérique.

A cette fin, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Régionale Occitanie Pyrénées Méditerranée mettra à disposition des identifiants de l'espace connecté de <https://occitanie.geometiers.fr/> permettant un accès privatif (réservé à des agents identifiés) aux éléments suivants :

- Répertoires des Métiers
- Analyse des données de l'entreprise
- Fiche entreprise complète
- Partage de cartes (e-frame) sur les sites internet de l'EPCI et des communes de l'intercommunalité
- Etudes territoriales (PDF)
- Etudes métiers (PDF)
- Listings d'artisans (Excel)
- Tableau de bord

Une formation de deux heures et une assistance aux agents identifiés de la collectivité sera dispensée à l'utilisation de Géometiers.

La Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac s'engage à ne diffuser aucune liste de coordonnées d'entreprises artisanales dans le cadre de démarches commerciales et dans le cadre du respect du Règlement Général sur la Protection des Données.

Action 6 : boutique type « boutique à l'essai »

La Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac souhaite redynamiser le centre-ville de la Commune de Vic-Fezensac par le soutien d'une « boutique à l'essai ».

Cette action vise à lutter contre la vacance commerciale.

Sur un à trois commerces ciblés par la Commune de Vic-Fezensac, le futur commerçant bénéficiera d'un loyer minoré durant les premiers mois avec une garantie municipale, ainsi que le soutien à l'installation et à la promotion de son activité grâce au soutien notamment d'un réseau de partenaires locaux.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Régionale Occitanie Pyrénées Méditerranée accompagnera à chaque étape du montage de l'action municipale.

Article 3 : modalités opérationnelles

Les parties décident de mettre en place un comité technique trimestriel.

Assisteront à ces comités techniques opérationnels, les référents désignés à cet effet par les parties et toutes personnes expertes ou jugées utiles à la mise en œuvre des missions déclinées dans la présente convention.

La Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac désigne pour l'exécution de la convention un coordonnateur (Directrice Générale des Services de la Communauté) et un conseiller référent (Chargée « Petites Villes de Demain »).

Elle s'engage en outre à mettre à disposition de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Régionale Occitanie Pyrénées Méditerranée toute information, étude, documentation et plus

généralement tous moyens techniques qui pourraient contribuer à la réalisation des objets prévus par le document d'orientation et d'objectif.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Régionale Occitanie Pyrénées Méditerranée désigne pour l'exécution de la convention un coordonnateur, le responsable de service économique, et un conseiller référent.

Un bilan annuel sera co-produit et présenté lors d'un comité technique.

Article 4 : durée

La présente convention est conclue pour une durée de 6 mois renouvelable après un bilan des opérations et d'analyse des besoins.

La convention commence le 01/07/2023 et s'achève le 31/12/2023.

Les parties pourront décider d'en modifier le contenu et les modalités en cours de route et de la proroger à son terme.

Article 5 : participation financière

Conformément à l'objet du présent Document d'Orientations et d'Objectifs, la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac s'engage à participer financièrement à hauteur de 7 130 euros à la réalisation des actions de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Régionale Occitanie Pyrénées Méditerranée :

- Action 1 : aide à la commercialisation de la Zone d'Activité du Carget
- Action 2 : permanence entreprise
- Action 3 : participation au forum de l'emploi
- Action 4 : accompagnement au développement et la structuration de l'Association des Commerçants Artisans Libéraux
- Action 5 : vitrine numérique
- Action 6 : « boutique à l'essai »

Les fiches actions décrivant les moyens mise en œuvre et les objectifs sont jointes en annexes 1.

Fait à Pavie, le 23/05/2023

**Pour la Communauté de Communes
d'Artagnan en Fezensac**

**La Présidente
Barbara NETO**

**Pour la Chambre de Métiers et de
l'Artisanat Régionale Occitanie
Pyrénées Méditerranée**

**Le Président de la Chambre de
Métiers et de l'Artisanat du Gers
Philippe ARCHER**

Annexe 1 : fiches actions

Action 1 : aide à la commercialisation de la Zone d'Activité du Carget

| | |
|--------------------------------|---|
| Objectifs de l'action | Faire la promotion de la Zone d'Activité du Carget |
| Description de l'action | <ul style="list-style-type: none">• Lors d'un entretien individuel sera fait la promotion de la ZA du Carget à partir des outils de communication fournis par l'EPCI |
| Publics concernés | <ul style="list-style-type: none">• Porteurs de projets qui souhaitent créer une entreprise sur le territoire de l'EPCI• Chefs d'entreprises recherchant du foncier pour leur développement dans le Gers |
| Décomposition des coûts | $20 \times 1h \times 80 \text{ €/h HT} = 1600\text{€HT}$ |
| Coût total | 1 600 € HT |
| Périodicité | Annuelle |
| Reporting | Livrable |
| Objectifs chiffrés | Nombre de porteurs de projets : 15 Nombre de chefs d'entreprises : 5 |

Action 2 : permanence entreprise

| | |
|--------------------------------|--|
| Objectifs de l'action | Identifier l'EPCI comme acteur de l'économie Rapprocher les services des territoires |
| Description de l'action | Permanence d'une demi-journée par mois tous secteurs économie hors agricole |
| Publics concernés | <ul style="list-style-type: none">• Porteurs de projets• Chefs d'entreprise |
| Décomposition des coûts | $6 \times 4h \times 80 \text{ €/h HT} = 1920\text{€HT}$ |
| Coût total | 1 920 € HT |
| Périodicité | Mensuelle |
| Reporting | Livrable |
| Objectifs chiffrés | Nombre de permanences : 6 |

Action 3 : participation au forum de l'emploi

| | |
|--------------------------------|---|
| Objectifs de l'action | Participation au forum des entrepreneurs et de l'emploi |
| Description de l'action | <ul style="list-style-type: none">• Participation au forum• Mobilisation du réseau des partenaires |
| Publics concernés | <ul style="list-style-type: none">• Porteurs de projets• Public en recherche d'emploi |
| Décomposition des coûts | $8h \times 80 \text{ €/h HT} = 640\text{€HT}$ |
| Coût total | 640 € |
| Périodicité | Annuelle |
| Reporting | Livrable |
| Objectifs chiffrés | Nombre de forum de l'emploi : 1 |

Action 4 : accompagnement au développement et la structuration de l'Association des Commerçants Artisans

| | |
|--------------------------------|--|
| Objectifs de l'action | Accompagner l'Association des Commerçants Artisans |
| Description de l'action | <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de séances de travail pour élaborer un plan d'action et acter de nouveaux axes de travail. • Accompagner le bureau dans la réalisation d'un KIT d'accueil d'un nouvel adhérent ou d'un prospect. |
| Publics concernés | l'Association des Commerçants Artisans |
| Décomposition des coûts | $40h \times 80 \text{ €/h HT} = 2560\text{€HT}$ |
| Coût total | 3 200 € HT |
| Périodicité | 2 réunions |
| Reporting | <ul style="list-style-type: none"> • Plan d'action • Kit d'accueil |
| Objectifs chiffrés | Nombre de réunions : 2 |

Action 5 : vitrine numérique

| | |
|--------------------------------|---|
| Objectifs de l'action | Vitrine numérique |
| Description de l'action | Accès privatif au SIG https://occitanie.geometers.fr/ |
| Publics concernés | Agent de l'EPCI & Chargée de mission P.V.D. |
| Décomposition des coûts | |
| Coût total | 500 € HT |
| Périodicité | Annuel |
| Reporting | |
| Objectifs chiffrés | |

Action 6 : « boutique à l'essai »

| | |
|--------------------------------|---|
| Objectifs de l'action | Proposer à des personnes qui souhaitent ouvrir un commerce ou créer une activité artisanale de tester leur projet |
| Description de l'action | Accompagnement de la Commune au montage de cette opération |
| Publics concernés | |
| Décomposition des coûts | $80h \times 80 \text{ €/h HT} = 6400\text{€HT}$ |
| Coût total estimatif | 6 400 € HT |
| Périodicité | Annuelle |
| Reporting | Plan d'action |
| Objectifs chiffrés | |

Annexe 2 : récapitulatif financier

| Volet | Intitulé | Coûts | Participation CMARO (50%) | Participation CCAF (50%) |
|--------------|---|-----------------|---------------------------|--------------------------|
| Action 1 | Aide à la commercialisation de la Zone d'Activité du Carget | 1 600 € | 800 € | 800 € |
| Action 2 | Permanence entreprise | 1 920 € | 960 € | 960 € |
| Action 3 | Participation au forum de l'emploi | 640 € | 320 € | 320 € |
| Action 4 | Accompagnement au développement et la structuration de l'Association des Commerçants Artisans | 3 200 € | 1 600 € | 1 600 € |
| Action 5 | Vitrine numérique | 500 € | 250 € | 250 € |
| Action 6 | Boutique type « boutique à l'essai » | 6 400 € | 3 200 € | 3 200 € |
| Total | | 14 420 € | 7 130 € | 7 130 € |